

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024-04-10-016

Séance du 10 avril 2024

Date de convocation : 28 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX- PAGE	P	
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	P	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	P	
Mustafa SARIKAYA	P	Arrivée à 20h40	Carine MOUSTAUD	P	
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	Franck GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	A	Virginie BECQUET
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	P	
Irène TOST	A	Laurence RAVEROT	Anne PIRAT	A	Christian GUILLEMOT
Christian PRADIER	P		Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	Anne FABIANO CONTIGLIANI	Eugène TURLET	P	
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	P	
Patrick RENARD	P		Anthony RAMBEAU	P	
Franck GENILLON	P				

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian PRADIER

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 22

Pouvoirs : 5

Quorum : 14

Objet : APPROBATION DE SIGNATURE DE CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LA MAISON DES JEUNES T DE LA CULTURE DE MONTLUEL

Rapporteur : Christian GUILLEMOT

Christian GUILLEMOT, premier adjoint, rappelle la volonté municipale de soutenir les associations locales. La Maison des Jeunes et la Culture de Montluel, bénéficiant d'une subvention de 83 300€, il convient de signer une convention d'objectifs entre l'association et la commune.

Madame La Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20240410-2024-04-10-16-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Il est précisé que :

- Nadine CHAMARD-COQUAZ, intéressée, ne prend pas part au vote de la subvention pour la MJC
- Anne FABIANO CONTIGLIANI, intéressée, ne prend pas part au vote de la subvention pour la MJC et l'OMCM

Le Conseil municipal après en avoir délibéré avec 25 voix pour décide :

- **DE VALIDER le versement d'une subvention de 83 300€ à la Maison des Jeunes et la Culture de Montluel,**
- **D'AUTORISER Madame la Maire à signer la convention d'objectifs individualisée présentée en annexe,**
- **D'AUTORISER Madame la Maire à verser la somme comme présenté supra,**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Le secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20240410-2024-04-10-16-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2024